

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L’IMMIGRATION, AMÉLIORER L’INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1863

présenté par
Mme Chatelain, M. Lucas, M. Raux, Mme Regol et M. Taché

ARTICLE 1ER A

Supprimer l’alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article demande la suppression de cet alinéa, qui demande au Gouvernement de présenter au Parlement chaque année ses "objectifs indicatifs" relatifs au nombre d'étrangers admis à entrer et séjourner sur le territoire français.